Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION DES RISQUES DANS LES MUSÉES

Une analyse proposant des pistes intéressantes

Le rapport de la Cour des comptes sur l'analyse des risques dans huit musées cantonaux et communaux apporte des éclairages intéressants sur la nécessité de formaliser diverses procédures en matière de gestion des risques dans les musées. Concernant plus particulièrement les musées cantonaux, placés sous la responsabilité du Service des affaires culturelles, chacune de ces pistes sera étudiée afin d'optimiser cette gestion des risques dans ces institutions en charge du patrimoine vaudois.

Les musées cantonaux de zoologie, des beaux-arts et de géologie font partie des musées analysés par la Cour des comptes dans son rapport, aux côtés de cinq autres institutions communales. Le Service des affaires culturelles, dont relèvent ces institutions cantonales, prend acte avec satisfaction des éléments mis en évidence par l'analyse conduite par la Cour des comptes. En effet, certains d'entre eux confirment le bien-fondé des réflexions en cours dans l'une ou l'autre de ces institutions. L'intérêt de la démarche de la Cour des comptes réside notamment dans le fait qu'elle ne limite pas l'analyse des risques au seul domaine de la sécurité du patrimoine, mais l'applique à l'ensemble des activités du musée.

Les pistes proposées par le rapport seront étudiées afin de déterminer leur possible mise en oeuvre leur développement, dans la perspective d'optimiser une démarche d'analyse globale des risques dans les musées cantonaux et l'élaboration de procédures formalisées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 novembre 2010

DFJC, Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 46